

CHARTRE SECTION JUNIORS DE BADMINTON DU CLUB DE PERLY-CERTOUX

Le sport est ouvert à tous !

Le Junior s'engage à assister à la totalité des cours prévus durant l'année scolaire. Toute absence devra faire l'objet d'une annonce préalable au responsable juniors, au 079 268 19 50 ou à son entraîneur (le téléphone lui sera communiqué ultérieurement) afin de s'excuser.

De plus, il s'engage à respecter les valeurs morales et éducatives du club, c'est à dire :

- Respect de l'autre quelque soit son physique, sa couleur, son niveau
- Respect des directives données
- Participe sans déséquilibrer le groupe
- Respect des règles fondamentales de conduite, tenue vestimentaire et chaussure de salle conforme au règlement ; les filles doivent avoir les cheveux attachés
- Pas de portable, pas de nourriture dans la salle. Juste de quoi boire !
- Respect de l'horaire (début et fin des cours), et ne pas quitter la salle sans y avoir été autorisé par l'entraîneur.

Le junior est également tenu de ne pas déranger les autres joueurs se trouvant sur les terrains et de laisser libre les terrains s'ils ne les occupent pas pour jouer.

Dans le cas où ces règles de respect et de vie viendraient à être oubliées, un courrier ou un appel téléphonique sera fait aux parents, avec une suspension possible momentanée des entraînements pour le junior concerné.

Les parents s'engagent, pour leur part, à :

- Expliquer, faire comprendre les objectifs de la section juniors, et les bienfaits du sport.
 - Assurer le dialogue entre l'entraîneur et le junior afin de faciliter son intégration dans le club et dans son groupe.
 - Annoncer toute absence aux responsables des juniors ou à l'entraîneur dans les meilleurs délais.
 - Participer selon leurs disponibilités aux projets mis en place, pour les juniors lors de tournois ou de sorties.
-

Important :

- Tous les juniors sont autorisés à aller jouer en jeu libre le samedi matin. Seul les parents sont responsable de leur enfant qui se rend seul à la salle. Aucun adulte présent ne peut être tenu responsable des agissements du juniors et le responsable de la salle se réserve le droit de faire respecter le bon ordre durant cette matinée.
- Le club est autorisé à prendre les sanctions nécessaires envers le/les junior/s en cas de problèmes durant les entraînement, le jeu libre, les interclubs et les tournois pouvant aller jusqu'au renvoi du BCPC.

Nous vous rappelons que la bonne marche du mouvement junior existe grâce à la bonne volonté et à l'investissement des adultes.

C'est pour cela que nous comptons sur les juniors et les parents.

Lors de tournois ou de match d'interclub, il est désormais interdit, et ce depuis juin 2017, de s'adresser à un joueur en cours de match. Il sera possible de prodiguer des encouragements uniquement lors des pauses ou entre les sets

J'atteste avoir pris connaissance du contenu de cette charte et m'engage à la respecter :

Nom, prénom du responsable légal :

.....

Signature :

Nom, prénom du junior :

.....

Signature :